

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2012**

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7

Le 29 mai 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

 **Laberge Lafleur Brown**
S.É.N.C. R.L. DE COMPTABLES AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la société tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la société et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, de l'actif à court terme et de l'évolution des soldes de fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - région de Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.*¹

¹ CPA auditeur, CA permis no 13575

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations corporelles	Total	Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subventions -				
Ministère de la Justice	878 094	-	878 094	759 690
Autres	7 910	-	7 910	-
	886 004	-	886 004	759 690
Contributions pénales	168 014	-	168 014	176 902
Intérêts sur les placements	1 173	-	1 173	841
Autres	5 222	-	5 222	8 461
	1 060 413	-	1 060 413	945 894
CHARGES				
Salaires et charges sociales	901 414	-	901 414	859 092
Loyer	9 832	-	9 832	6 201
Taxes	1 840	-	1 840	2 047
Entretien et réparation	14 983	-	14 983	10 681
Assurances	5 070	-	5 070	5 084
Énergie	4 822	-	4 822	4 550
Frais de déplacement et de représentation	16 754	-	16 754	12 595
Publicité	5 250	-	5 250	2 530
Papeterie et frais de bureau	22 107	-	22 107	29 229
Télécommunications	12 294	-	12 294	12 217
Frais de réunion	4 462	-	4 462	3 645
Amortissement des immobilisations corporelles	-	17 626	17 626	19 763
Formation	6 985	-	6 985	8 665
Honoraires professionnels	44 268	-	44 268	16 412
Frais bancaires	1 285	-	1 285	1 133
	1 051 366	17 626	1 068 992	993 844
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 047	(17 626)	(8 579)	(47 950)

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2 0 1 2		2 0 1 1	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations corporelles	Total	Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
SOLDES AU DÉBUT				
Déjà établis	232 456	386 839	619 295	597 745
Redressement sur exercice antérieur (note 3)	(69 500)	-	(69 500)	-
SOLDES REDRESSÉS	162 956	386 839	549 795	597 745
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	9 047	(17 626)	(8 579)	(47 950)
Virement interfonds - Investissements en immobilisations corporelles	(2 603)	2 603	-	-
SOLDES À LA FIN	169 400	371 816	541 216	549 795

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2012

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations corporelles	Total	Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	347 244	-	347 244	258 286
Placement temporaire, 0,75 %	56 066	-	56 066	55 787
Comptes débiteurs	10 437	-	10 437	7 410
Charges reportées au prochain exercice	4 606	-	4 606	8 804
	418 353	-	418 353	330 287
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)				
	-	371 816	371 816	386 839
	418 353	371 816	790 169	717 126
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes créditeurs	114 047	-	114 047	97 831
Produits reportés au prochain exercice (note 5)	134 906	-	134 906	69 500
	248 953	-	248 953	167 331
SOLDES DE FONDS				
NON AFFECTÉS	169 400	-	169 400	162 956
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	371 816	371 816	386 839
	169 400	371 816	541 216	549 795
	418 353	371 816	790 169	717 126

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL

 , administrateur

 , administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2 0 1 2</u>	<u>2 0 1 1</u>
	\$	(redressé) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 6)		
Insuffisance des produits sur les charges	(8 579)	(47 950)
Élément n'affectant pas la trésorerie - Amortissement	<u>17 626</u>	<u>19 763</u>
Fonds générés (utilisés) par les opérations	9 047	(28 187)
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	(3 027)	2 459
Charges reportées au prochain exercice	4 198	7 677
Comptes créditeurs	16 216	26 270
Produits reportés au prochain exercice	<u>65 406</u>	<u>69 500</u>
	<u>91 840</u>	<u>77 719</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du placement temporaire	(279)	(111)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 603)</u>	<u>-</u>
	<u>(2 882)</u>	<u>(111)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>88 958</u>	<u>77 608</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>258 286</u>	<u>180 678</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>347 244</u></u>	<u><u>258 286</u></u>
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENENT :		
Encaisse	<u><u>347 244</u></u>	<u><u>258 286</u></u>

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

1. OBJECTIFS ET STATUTS CONSTITUTIFS

La société est un organisme qui a pour objectifs d'offrir réconfort et soutien moral aux victimes d'actes criminels, de les informer de leurs droits et de leur fournir support et accompagnement dans leurs démarches.

La société est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exemptée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations -

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits -

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Comptabilité par fonds -

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la société en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Bâtisse	4 %
Aménagement paysager	10 %
Ameublement et équipement de bureau	20 %

Ces taux sont réduits de moitié pour les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers -

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

Encaisse, comptes débiteurs et comptes créditeurs -

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan. La juste valeur de ces actifs et passifs financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats de l'exercice alors en cours.

Placement temporaire -

Le placement temporaire est classé comme actif financier disponible à la vente. Cet actif est comptabilisé à sa juste valeur qui correspond à la valeur comptable en raison de son échéance à court terme. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que cet actif soit disposé et transféré à l'état des résultats de l'exercice alors en cours.

3. REDRESSEMENT SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

La société a relevé que les produits de subventions de l'exercice terminé le 31 mars 2011 étaient surévalués. En conséquence, le solde du fonds d'administration générale au 31 mars 2011 a été diminué de 69 500 \$ et les états financiers de l'exercice 2011 ont été redressés. Le poste subventions - Ministère de la Justice ainsi que l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges ont été diminués de 69 500 \$. Les produits reportés au prochain exercice au 31 mars 2011 ont été augmentés de 69 500 \$.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 1 2		2 0 1 1	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	126 000	-	126 000	126 000
Bâtisse	269 610	69 874	199 736	208 058
Aménagement paysager	26 968	13 353	13 615	15 128
Ameublement et équipement de bureau	132 549	100 084	32 465	37 653
	<u>555 127</u>	<u>183 311</u>	<u>371 816</u>	<u>386 839</u>

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

5. PRODUITS REPORTÉS AU PROCHAIN EXERCICE

Les produits reportés au prochain exercice représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des produits reportés au prochain exercice sont les suivantes :

	Solde au début (redressé)	Produits reçus	Affectés aux résultats	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Subventions - Ministère de la Justice	69 500	69 500	(4 094)	134 906

6. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts encaissés sont de 1 017 \$ (2011 - 808 \$).

7. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la société dans la gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités conformément à sa mission.

La société définit son capital par les soldes de fonds.

Pour atteindre ses objectifs, la société détermine ses besoins en capitaux et effectue des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique.

La société n'est pas assujettie à des contraintes externes imposées sur le capital.

Il n'y a pas eu de changement concernant la stratégie de gestion du capital au cours de l'exercice.